

Règlements et autres textes réglementaires

● (1610)

A propos de la réforme parlementaire, il faudrait nous demander s'il ne serait pas souhaitable désormais d'exiger que bon nombre des projets de lois que nous étudions nous soient remis accompagnés du projet de règlement d'application qui en découle. Je sais que cela obligera à un plus grand effort de la part des ministres et de leurs ministères pour produire ces règlements et de nous présenter un projet de loi beaucoup plus complet que ce n'est parfois le cas actuellement. Je doute cependant que cela résolve certaines des difficultés auxquelles le comité coprésidé par mon collègue doit faire face.

Je tiens à signaler en outre que très souvent le règlement est plus indigeste que la loi elle-même, et cette opinion est très répandue dans le pays. On le constate surtout dans le monde des affaires. Un projet de loi d'aspect inoffensif et bref semble souvent donner lieu à une pléthore de règlements ou à ce qu'on appelle de la paperasserie. Nulle part ailleurs que dans le monde des affaires n'est-on plus conscient de cette paperasserie. En fait, le ministre d'État à la Petite entreprise (M. Lapointe) a même constitué un comité chargé d'étudier les moyens de réduire cette paperasserie. Toute cette paperasserie résulte directement des règlements qui découlent de la loi. Il faut non seulement que les règlements soient conformes aux lois en vigueur; il faut aussi qu'ils respectent l'esprit de la loi qui a été adoptée.

En écoutant mon collègue s'exprimer à la Chambre sur cette question, il n'est pas difficile de constater qu'il a acquis une vaste expérience dans un domaine que de nombreux députés pourraient trouver rebutant. Il a pris ses responsabilités très au sérieux et est toujours inspiré par un seul principe, à savoir le respect de la loi.

Cela m'amène à évoquer le dernier point que je voulais soulever cet après-midi. Je crois en effet que le comité de la réforme parlementaire a un rôle très important à jouer qui consiste à étudier comment la Chambre adopte les lois. Je conviens avec les députés d'en face, même si cela risque de les surprendre, que l'étude de certaines lois prend trop de temps. C'est parfois pour cette raison, et par crainte que l'adoption d'autres projets de loi ne prenne autant de temps, que nous ne sommes pas saisis des questions administratives. J'ai constaté qu'au sein du comité de la réforme parlementaire, le gouvernement et l'opposition étaient animés du même esprit de collaboration en vue de résoudre ce dilemme. C'est un sentiment qui, je crois, a été également exprimé par le ministre des Pêches et des Océans (M. Leblanc).

Monsieur l'Orateur, j'approuve le rapport et félicite les membres du comité pour la façon dont ils ont abordé la question. Je tiens à dire au gouvernement que nous sommes tous conscients que les règlements doivent respecter à la fois l'esprit de la loi et sa constitutionnalité. Le comité a constaté que la loi sur les pêcheries ne répondait pas à ces critères et, comme mon collègue, je recommande donc au ministre de trouver une autre solution que celle qu'il a proposée et que le comité n'a pas acceptée.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir participer à ce débat sur l'adoption du

treizième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires. Ce rapport traite d'une question qui me préoccupe depuis bien des années.

J'ai apprécié la courtoisie du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au fil des années chaque fois que je lui ai signalé quelque chose. Il m'a toujours reçu et écouté de façon très courtoise, et il m'a toujours rendu justice.

L'une des choses contre lesquelles nous luttons aujourd'hui dans la société canadienne, c'est le fait que la bureaucratie enlève des pouvoirs à la Chambre des communes et aux députés, ministres y compris. Le type de réglementation dont nous traitons dans ce débat sur la motion d'adoption du treizième rapport est au cœur même de la question. J'ai toujours cru qu'une personne ayant toutes sortes d'activités et œuvrant dans la légalité, comme l'a si bien expliqué mon collègue le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) dans son allocution d'ouverture, devrait être affranchie de l'ingérence arbitraire du gouvernement ou de ses fonctionnaires. Le débat d'aujourd'hui et ce 13^e rapport portent sur cette question primordiale. Je suis persuadé que je ne suis pas le seul député de cette Chambre à rejeter une circonscription qui a été témoin d'un trop grand nombre d'exemples, toujours plus graves, de décisions arbitraires prises par des fonctionnaires, des représentants gouvernementaux et des inspecteurs, qui vont à l'encontre des droits constitutionnels des individus.

Nous nous dirigeons vers une société de type hautement réglementé, puisque le gouvernement adopte chaque année, par le biais de décrets du conseil, près de 3,500 règlements. Trop souvent, des citoyens respectueux de la loi, des règlements et des règles sont reconnus coupables d'infractions à la loi sans qu'ils ne comprennent pas vraiment pourquoi.

J'ai eu l'occasion d'être reçu très courtoisement à de nombreuses reprises par le ministre depuis que je siége ici—et je l'en remercie—pour évoquer avec lui les problèmes de mes électeurs, des gens qui travaillent dans le domaine de la pêche et de l'environnement sur la côte ouest. Le ministre a été tolérant à l'égard du caractère arbitraire des prises de décision et l'habitude des fonctionnaires des pêches de s'ingérer dans les affaires des gens. En fait, ce dont il s'agit, c'est de la liberté de choix et de décision, telle que la conçoit le Canadien moyen. Nous sommes en train de créer un monde tellement compliqué et légaliste que personne ne pourra plus prendre de décisions en connaissance de cause.

Le ministre, avec qui je me suis entretenu récemment, sait que je me fais beaucoup de soucis au sujet de l'environnement. Il sait que je ne voudrais pas qu'on abuse de l'environnement et que je tiens beaucoup, en tant que député, à protéger les espèces biologiques en général, notamment celles qui intéressent les pêches. J'ai dû en outre me rendre à son ministère pour demander pourquoi on a pris une décision arbitraire en se fondant sur la sorte de règlement qui fait précisément l'objet du treizième rapport, alors que les scientifiques du ministère et des universités reconnaissent que l'habitat n'est pas en péril. J'ai demandé comment un fonctionnaire des Pêches et des Océans peut dire: «Non, vous ne pouvez pas lancer tel ou tel projet-pilote parce que... parce que...».